

Votre nouveau Conseil Communautaire

Les élections communautaires

Les 15 mars et 28 juin derniers vous avez voté au 1^{er} et 2^d tour des élections municipales et communautaires.

Si le fonctionnement des élections municipales n'est plus un secret pour personne, il n'est pas toujours facile de comprendre comment sont élus les conseillers communautaires, le Président et les Vice-présidents d'une Communauté de communes.

Qui vote? Comment est élu un(e) président(e)? Comment sont choisis les Vice-présidents? Comment les commissions sont-elles attribuées?... sont autant de questions auxquelles nous souhaitons vous apporter quelques éclaircissements:

Comment sont répartis les sièges des Conseillers Communautaires ?

Le nombre des conseillers communautaires issus des 26 communes de Creuse Grand Sud varie en fonction du nombre d'habitants. Plus une commune compte d'habitants, plus elle a de conseillers communautaires. Une proposition alternative à la règle de droit commun a été présentée en conférence des maires le 5 juin 2019 puis au conseil du 12 juin 2019 qui s'est prononcé favorablement.

Cette proposition permettait

Nombre de siège(s) par commune au conseil :



Soit un total de 45 élus

d'avoir un conseil avec le nombre maximum de sièges autorisé, soit 49 sièges. Dans cette proposition, les 2 grosses communes perdaient des sièges mais plusieurs communes moyennes passaient de 1 à 2 sièges. Cette proposition nécessitait pour entrer en vigueur de recueillir la majorité qualifiée des conseils municipaux (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), et l'accord de la commune la plus peuplée. Cela n'a pas été le cas. La Préfète a donc appliqué la règle de droit

commun avec un conseil communautaire à 45 sièges.

À l'issue des élections de mars et juin 2020 et conformément à l'arrêté préfectoral n°2019-10-25-009, le nombre de conseillers communautaires sera établi comme dans le graphisme ci-contre.

Une fois les élections terminées et le Conseil communautaire installé, celui-ci élit son président et ses vice-présidents qui composeront le Bureau communautaire, organe exécutif de la communauté.

Il fixe l'ordre du jour des instances et préside les séances du Conseil et du Bureau, met en œuvre les décisions avec l'aide des services et engage les dépenses qui ont été validées.

Les vice-présidents et les conseillers communautaires délégués représentent le président pour l'exercice des différentes compétences de Creuse Grand Sud pour lesquelles ils ont reçu délégation.

Les conseillers communautaires s'inscrivent dans des commissions thématiques :

- > STATUS
- > FINANCES
- > RESSOURCES HUMAINES
- > PETITE ENFANCE - ENFANCE - JEUNESSE
- > EAU - SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)
- > DÉCHETS - DÉVELOPPEMENT DURABLE - MOBILITÉ
- > ÉCONOMIE - NUMÉRIQUE
- > ACCUEIL - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ
- > CULTURE
- > SPORTS
- > VOIRIE - BÂTIMENTS,
- > PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL) - HABITAT
- > SANTÉ
- > TOURISME
- > GOUVERNANCE - PROJET DE TERRITOIRE ET COMMUNICATION

Les commissions thématiques de travail permettent d'étudier en profondeur les différents dossiers gérés par la communauté de communes ou de faire des propositions de projets au Président, au bureau ou au conseil communautaire. Les commissions n'ont pas pouvoir de décision. Elles sont des organes de réflexion et de proposition.

Elles se réunissent à l'initiative du Vice-Président pour traiter tout sujet d'actualité.

2020-2026

L'Institution

La communauté de communes Creuse Grand Sud est née le 1^{er} janvier 2014 de la fusion des communautés de communes Aubusson-Felletin / Plateau de Gentioux et du rattachement des communes de Crozes, Gioux et Saint Sulpice les Champs. Le « texte fondateur » de la collectivité est composé d'un ensemble d'articles appelés statuts qui définissent ses compétences, la représentation des communes, et ses ressources. Ces statuts ont été adoptés à l'unanimité des communes membres par délibération de chacun des 26 conseils municipaux.

Les Élus

Les élections de renouvellement de l'exécutif se sont déroulées le 15 juillet 2020 à Felletin.

La Présidente et les Vice-présidents

La Présidente Valérie BERTIN et les Vice-présidents, suivent l'action quotidienne de la Communauté selon leur spécialité. Ils se réunissent au moins tous les 15 jours.

LES 9 VICE-PRÉSIDENT(E)S



Denis PRIOURET
1^{er} VP Finances - Ressources humaines
- Maire de Saint-Quentin-la-Chabanne -



Stéphane DUCOURTIOUX
2^{ème} Vice-président Développement
économique - Déploiement du numérique
- Maire d'Aubusson -
Élu Maire le 23 juin 2023 suite à la démission de Michel MOINE
Élu Vice-président le 18 septembre 2024



Jean-Luc LEGER
3^{ème} VP Petite enfance -
Enfance-Jeunesse - Famille
- Conseiller municipal d'Aubusson -



Philippe ESTERELLAS
4^{ème} VP Sport - Culture - Vie-Associative
- Promotion touristique du territoire
- Conseiller municipal de Felletin -



Laurent LHERITIER
5^{ème} VP Environnement - Politique de
l'Eau - GEMAPI - SPANC
- 1^{er} adjoint de Moutier-Rozeille -



Didier TERNAT
6^{ème} VP Environnement - Energies renouvelables -
Mobilités - Gestion des déchets
- Maire de Croze -



Claude BIALOUX
7^{ème} VP Bâtiments - Habitat - Voirie -
PLUi
- Maire de Sainte-Feyre-la-Montagne -



Catherine DEBAENST
8^{ème} VP Santé - Médico-Social et
Affaires sociales
- Conseillère municipale d'Aubusson -
Élue le 13 avril 2023 suite à la démission d'Alex SAINTRAPT de son
mandat de Maire de la commune Saint-Sulpice-les-Champs



Alain DETOLLE
9^{ème} VP Accueil - Économie de proximité -
Economie Sociale et Solidaire
- 1^{er} adjoint de Faux-la-Montagne -

LA PRÉSIDENTE



Valérie BERTIN
Présidente
- Maire de Vallière -

Votre nouveau Conseil Communautaire

(mis à jour le 8 octobre 2024)

2020-2026

Le Conseil communautaire

Le conseil communautaire se réunit environ tous les 2 mois.

LES 35 AUTRES DÉLÉGUÉ(E)S COMMUNAUTAIRES



Guy BRUNET
- Maire d'Alleyrat -



Annick BAUCULAT
- Aubusson -



Céline COLLET-DUFAYS
- Aubusson -



Isabelle DUGAUD
- Aubusson -



Michel GOMY
- Aubusson -



Nadine HAGENBACH
- Aubusson -



Marie-Françoise HAYEZ
- Aubusson -



Jean-Pierre LANNET
- Aubusson -



Jacques MOUTARDE
- Aubusson -



Thierry ROGER
- Aubusson -



Bernard ROUGIER
- Aubusson -



Serge DURAND
- Blessac -



Alexis TOURADE
- Maire de Blessac -
Élu Maire le 23 juillet 2024 suite à la
démission de Serge DURAND



Philippe COLLIN
- Felletin -



Marie-Hélène FOURNET
- Felletin -



Philippe LEFAURE
- Felletin -



René NICOUX
- Felletin -



Alain ROULLET
- Felletin -



Benjamin SIMONS
- Maire de Gentioux-
Pigerolles -



Marina BONIFAS
- Maire de GIOUX -



Nadine RAVET
- Maire de La-Nouaille -



Thierry LETELLIER
- Maire de La-Villedieu -



Jacques BOEUF
- Maire de La-Villetelle -



Pascal MÉRIGOT
- Maire de Néoux -



Evelyne CHABANT
- Maire de St-Alpinien -



Laurence CHEVREUX
- Maire de St-Amand -



Pierrette LEGROS
- Maire de
St-Avit-de-Tardes -



Christian ARNAUD
- Maire de St-Friou -



Evelyne PINLON
- Maire de St-Maixant -



Jean-Louis JOSLIN
- Maire de St-Marc-à-
Frongier -



Roger FOUGERON
- Maire de St-Marc-à-
Loubaud -



Gérard AUMENIER
- Maire de St-Pardoux-
le-Neuf -



Monique DEPEIGE
- Maire de St-Sulpice-les-
Champs -
Élue Maire le 18 mars 2023
suite à la démission d'Alex SAINTRAPT



Didier MIOMANDRE
- Maire de St-Yrieix-la-
Montagne -



Jacques TOURNIER
- Vallière -